

Ceyreste infos

N°28 / Mars 2024



Portfolio du trimestre

« Edito




Votre Maire
Patrick GHIGONETTO

Voeux 2024	p.4 / 6
Urbanisme	p.7
Travaux	p.8 / 9
Sécurité	p.10 / 11
Mobilité	p.12 / 13
Tri sélectif	p.14
Enfance	p.15
Finances	p.16
Qualité de vie	p.17
Rétrospective	p.18 / 19
Vie Locale	p.20 / 21
Chronique ceyrestenne	p.22
Infos pratiques / État civil	p.23
Agenda	p.24

Chères Ceyrestennes, Chers Ceyrestens,
Jeudi 18 janvier 2024, ce n'était que la seconde fois depuis le début de cette mandature que toute l'équipe municipale pouvait vous retrouver dans la salle polyvalente de Ceyreste, pour la soirée des vœux. Ce moment si convivial, voire officiel, a permis à notre équipe majoritaire, identique depuis les élections de 2020, de célébrer la Ville avec vous, de faire le point sur l'année écoulée en abordant de nombreux sujets tels que les travaux, les écoles, la culture, les finances publiques... mais aussi venir à votre rencontre. Je me permets d'ailleurs d'insister sur l'aspect convivial et courtois qui régnait lors de cette rencontre, qui traduit la relation de confiance et de respect qui règne entre nous, élus, et vous, administrés qui nous avez élus.

L'an dernier nous avons présenté notre bilan mi-mandat. Nous aurions donc pu imaginer que le résumé d'une seule année allait prendre moins de temps et raccourcir la soirée. Que nenni ! C'est mal connaître les élus de Ceyreste et les nombreux projets qui guident l'action municipale ! Vous pourrez découvrir tout cela dans la suite de ce magazine, si vous n'avez pu venir le 18 janvier au soir. Je vous laisse donc vous plonger au cœur de cette soirée...

Après un rapide point de contexte international peu réjouissant tourné autour des guerres qui ont éclaté ou se poursuivent en 2023, après le dérèglement climatique, nous avons pu aborder de manière un peu plus soutenue le contexte national. Plus réjouissant ? Voyons cela et citons : la hausse généralisée des prix, les agressions de civils et de nos institutions Républicaines, la réforme des retraites et ses innombrables grèves et 49.3, les drames du harcèlement scolaire, l'accouchement douloureux de la loi immigration, le « nouveau » gouvernement qui n'a toutefois pas changé ses ministères régaliens... Et pendant ce temps-là, à Ceyreste... Suivez le guide.



Ceyreste Infos n°28 - Mars 2024
Magazine trimestriel édité par la Municipalité de Ceyreste
Directeur de la publication : Patrick GHIGONETTO, Maire
Conception et Rédaction : Comité de Rédaction - Service Communication
Crédit photos : Raphaëlle LAVIE, Manu MARTINS, Jean-Marc KURTZ
Création et Impression : Delavega Création
Photo de couverture : Voeux à la population 2024



Extraits du discours des Voeux du Maire aux Ceyrestens Jeudi 18 janvier 2024

« Mes chers administrés, voyez cet entonnoir qui s'est formé : plus on se rapproche de Ceyreste plus le bien être augmente, c'est ce que nous allons développer dans la suite de cette présentation. D'ailleurs, c'est ce que confirme le classement au palmarès 2023 des villes et villages où il fait bon vivre, qui cite et classe Ceyreste dans les premières positions. »

► Le Label Villes et Villages Fleuris :

« 2023 était l'année de renouvellement du label Villes et Villages Fleuris. A ce titre, le jury a été accueilli le 8 novembre 2023 pour une présentation de notre beau village avec remise d'un dossier complet sur la stratégie mise en œuvre sur la ville pour la végétaliser de manière cohérente compte tenu des contraintes écologiques qui évoluent au gré des désordres climatiques. [...] Ainsi, non seulement la ville a maintenu ses trois fleurs, mais a obtenu le prix spécial régional de l'arbre « pour les cyprès remarquables du parc du Vallon de la Chilière », une distinction dont nous sommes fiers. Je salue à ce titre le travail des équipes de la Ville. »

► La Police Municipale :

« J'en profite pour faire un point sur l'activité des agents de la Police municipale. Les données chiffrées pour 2023 sont assez encourageantes et sont le résultat d'une présence policière quotidienne le jour et des rondes fréquentes la nuit sur l'ensemble de la commune. L'essentiel des infractions porte sur le non-respect du code de la route. Les autres méfaits qui ont donné lieu à la rédaction de procès-verbaux concernent des dépôts sauvages, des dégradations de biens publics, de l'affichage sauvage, très peu de vols, des infractions au code de l'urbanisme. »

► La préservation du Patrimoine :

« La forêt et ses équipements constituent un patrimoine important de notre ville. Les travaux de rénovation du cabanon des gardes, à l'intérieur et à l'extérieur, annoncés il y a un an vont débuter au mois de février 2024. »

► Le respect et la protection de la nature :

« De nombreuses plantations ont été faites cette année. Ce ne sont pas moins de 23 arbres qui ont

été plantés un peu partout sur la commune : chemin de St Antoine, chemin des Peupliers, parking de la mairie, abords de la mairie, avenue Louis Julien, boulevard Alphonse David, rue Félix Neuvière... »

► L'Éducation :

« Au-delà des travaux, rappelons que la ville, en plus des locaux, du matériel pédagogique, du mobilier... attribue aux écoles un budget pour les activités pédagogiques à hauteur de 40€ par enfant en maternelle et 100 € par enfant en élémentaire ce qui permet aux enseignants de proposer des activités pédagogiques de qualité. »

► Le sport pour tous :

« Favoriser la pratique du sport c'est aussi donner les conditions matérielles aux citoyens pour la pratique sportive. Ainsi, dans la droite lignée des annonces de l'an dernier, nous confirmons l'implantation d'un nouveau city stade, d'un parcours fitness de plein air, d'un pump track. Les formalités sont plus longues que prévu mais nous maintenons notre volonté de voir ces réalisations se concrétiser. »

► La rigueur budgétaire :

« Ainsi, malgré notre réticence, et face à l'impossibilité pour nous de compresser davantage les dépenses au risque de dégrader le service public, face à l'impossibilité de faire rentrer de nouvelles ressources financières, et après 12 ans

de stabilité, nous avons dû, comme de nombreuses communes, augmenter les impôts fonciers. »

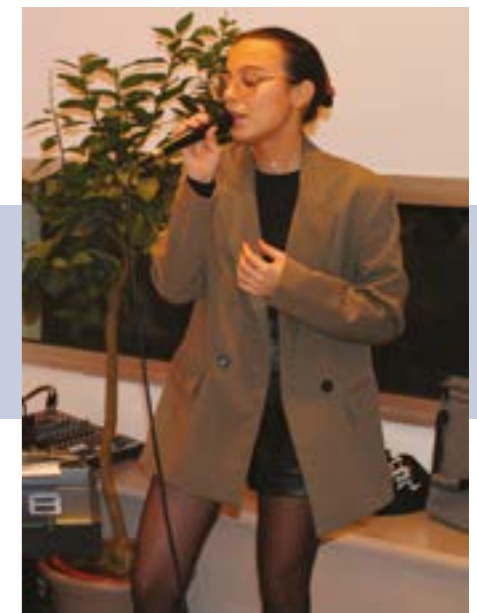
« Dans le même temps, je crois utile de vous rappeler que face à la pénurie des biens à louer à Ceyreste, obligeant nos jeunes à quitter la Commune, il y a des résidences secondaires vides. Ainsi, nous avons décidé d'augmenter, en parallèle, de 60 % la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'idée étant de voir revenir des biens sur le marché locatif. »

► La culture, les fêtes et traditions :

« Cette année fut particulière car notre Commune, a été labélisée « Capitale Provençale de la Culture » aux côtés d'Aubagne, Istres, Mimet et Marignane. Ce label promeut les actions qui valorisent la culture provençale sur le territoire. Je remercie encore une fois Martine Vassal, Présidente du CD13 pour cette labélisation [...]. »

« Mais bien d'autres événements ont eu lieu, financés ou en partenariat avec la Ville :

- La soirée de la fête de la musique ;
- La soirée cabaret ;
- La retraite aux flambeaux ;
- La soirée du 14 juillet ;
- La soirée Amendonné en juillet ;
- Le jazz sur les toits ;
- La soirée Amendonné Winter fin décembre. »



A l'accueil de la salle polyvalente, deux élèves de l'école de musique nous ont interprété plusieurs titres aux côtés de Vassily Cornille, Président de l'association ORGANS.

► Les installations sportives :

« 2024, l'année des JO devrait voir une aire de fitness dans le haut de l'avenue Eugène Julien qui a fait l'objet d'une étude pour un réaménagement total de la zone : camping, tennis, centre de loisirs, stade, aire de retournement pour les bus. Par ailleurs, nous souhaitons compléter cet endroit par des installations permettant une offre sportive diversifiée avec un pumptrack (2025) et un nouveau city stade. »

► Les logements sociaux :

« Pour favoriser le parcours résidentiel, 22 logements sociaux de très belle qualité vont voir le jour d'ici fin 2025. Le permis de construire sera déposé en 2024 et a obtenu les félicitations des services de la Préfecture. Ce travail est le fruit d'un partenariat de qualité avec l'EPF pour que nos jeunes, puissent accéder à la propriété via le Bail Réel Solidaire qui permet des prix très attractifs pour les ménages à revenus modestes. »

► Le foyer des anciens :

« Viendra enfin la suite logique de l'abribus, car 2024 verra le début de la construction du futur foyer des anciens. Les dernières études sont en cours, mais le projet est bien ficelé si vous observez le

visuel projeté. Ce nouvel espace de 100 m² environ bénéficiera de tout le confort pour que nos séniors puissent se retrouver dans un lieu chaleureux et suffisamment grand pour des moments conviviaux, de partage et pourquoi pas intergénérationnels ? Il permettra aussi l'accueil du public en cas de déclenchement du plan canicule. »

« Je vous présente, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mes vœux les plus chaleureux pour 2024 ; je vous souhaite une année, douze mois, 52 semaines et 366 jours de santé, de joie, de réussite et de bonheur. »

« Merci aux élus qui m'entourent pour leur engagement quotidien, merci à l'ensemble du personnel communal, qui ne ménage pas ses efforts pour Ceyreste et ses administrés, merci à tous les bénévoles, de la Réserve Communale de Sécurité Civile et du CCFF, du Comité des Fêtes, ou encore du dispositif Voisins Vigilants, pour leur investissement désintéressé.

Merci à tous de votre confiance, une belle année à tous !
Et vive Ceyreste et les Ceyrestens ! »



URBANISME

Le dispositif « Plan Façade » est toujours en action dans le village !

Envie de posséder la plus belle façade du village ? C'est par ici ! Concernant uniquement le périmètre du centre ancien du village, ce dispositif vous permettra, sous certaines conditions, de bénéficier de subventions (jusqu'à 50 % du montant total des travaux) provenant de la Commune et du Département pour tout projet d'embellissement de vos façades.

Le ravalement de façade doit porter sur l'ensemble de la façade, du rez-de-chaussée jusqu'à la toiture attique inclus et les ouvrages de second œuvre intégrés nécessitant leur restauration ou leur remplacement comme les volets.

Top départ pour l'ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme !

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics dans le cadre de la démarche Action publique 2022.

C'est dans ce cadre, que la Mairie de Ceyreste s'est dotée du « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) » le 26 janvier 2024. Celui-ci est accessible depuis l'onglet « urbanisme » sur le site internet de la Mairie. Il concerne les demandes de permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux et certificats d'urbanisme.

Déposer et réaliser vos autorisations directement en ligne vous permettra de gagner du temps, de faire un geste pour la planète mais également pour votre porte-monnaie puisqu'il n'y a plus besoin d'imprimer votre projet de rêve en plusieurs exemplaires !

Le service urbanisme reste à votre disposition pour vous épauler dans vos démarches en ligne et si vous n'avez aucune affinité avec le numérique, il est toujours possible de venir déposer votre dossier en version papier.

Architecte Conseil

Si vous souhaitez contribuer à préserver le patrimoine architectural de notre beau village, notre nouvel Architecte Conseil, **Monsieur Mathieu PLACE**, est à votre disposition pour vous guider dans les démarches à accomplir et vous apporter ses précieux conseils ! Il peut également vous conseiller pour tous types de projets en amont.

Pour convenir d'un rendez-vous avec notre architecte, ou obtenir des renseignements sur le plan façade, vous pouvez contacter directement le service urbanisme (04.42.83.77.16).

NOUVEAU

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

C'est désormais possible avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

➤ PRATIQUE ➤ ACCESSIBLE ➤ RAPIDE ➤ SÉCURISÉ ➤ ÉCOLOGIQUE

Rendez-vous sur le site internet de la mairie : www.ceyreste.fr

TOUTES VOS DEMANDES EN UN CLIC !

PLUS D'INFOS :
Service urbanisme
urbanisme@ceyreste.fr // 04.42.83.77.16

Ceyreste en travaux !

La Mairie s'implique également dans l'embellissement du patrimoine ! Elle rénove actuellement les façades de l'immeuble de la salle du Moulin place Cupif et de la porte Rimée attenante ainsi que la Chapelle Sainte Croix et le Cabanon des Gardes.



Constatant la dégradation du Cabanon des Gardes, dit Cabanon des chasseurs situé au lieu-dit les Yssards, la Commune a entamé la réfection de celui-ci. Ce projet entre dans le cadre plus général de la mise en valeur du village. Les peintures intérieures sont déjà faites, les façades extérieures seront décaouées et enduites, les volets repeints.



L'immeuble du 16 place Cupif, comprenant la salle du Moulin et deux appartements acquis par la Commune début 2023, se dégrade en particulier au niveau des façades. Celles-ci, côté place Cupif et côté rue Paulet, seront donc décaouées et enduites. Ce projet entre dans le cadre de mise en valeur du village qui a été menée depuis plusieurs années, notamment à l'aide du dispositif « Plan façade » qui a permis de subventionner plusieurs projets privés.



Au regard de la dégradation des façades et de l'intérieur de la chapelle Sainte Croix, la Commune va entamer la réfection de celle-ci. La Chapelle étant visible de très loin, des différents quartiers de Ceyreste mais aussi depuis La Ciotat et la route des Crêtes, c'est l'image de Ceyreste et la mise en valeur du village qui ont poussé nos élus à entreprendre ces travaux.



La Porte Rimée, donnant sur la Place Cupif, se dégradait et nécessitait donc une réfection. Ce projet entre aussi dans le cadre du projet global de mise en valeur du village et de son patrimoine.



Un nouvel abribus a pris place face à l'Hôtel de Ville, il remplacera l'arrêt de bus actuel de la Mairie afin de laisser la place à la construction du futur foyer des anciens. La troisième partie de l'abribus devrait être installée en mars 2024 permettant ainsi de mettre le banc à l'abri des intempéries. Une réalisation atypique, en deux temps, qui rendra malgré tout service aux usagers des transports collectifs. Un grand merci aux services de la Métropole.



La sécurité étant toujours une priorité à Ceyreste, un lampadaire a été intégré à proximité du passage piéton au niveau de la place des Héros.



Quelques aménagements complémentaires ont été réalisés au cimetière ancien, dont une rambarde pour aider nos personnes du bel âge à accéder aux parties un peu plus difficiles d'accès par escalier. Un cimetière, lorsqu'il est entretenu régulièrement, devient un lieu de vie !



Là aussi, rue du Château, un ancrage a été réalisé dans une façade afin de permettre l'éclairage d'une ruelle sombre et étroite, donc sans possibilité d'implantation de mât.

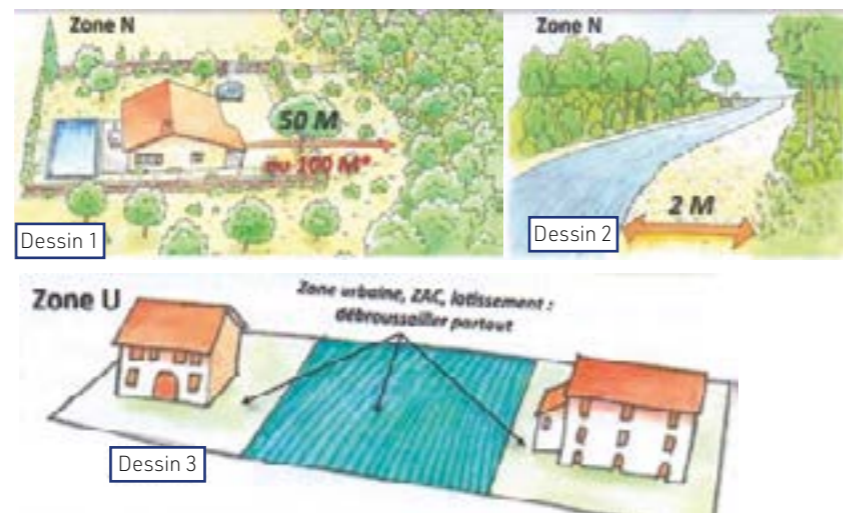
Obligations Légales de Débroussaillage

Illustrations de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2014 portant règlement du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département des Bouches-du-Rhône.

Extrait de l'article 1

En zone N (naturelle) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.

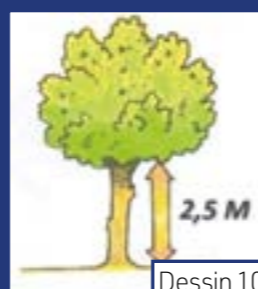
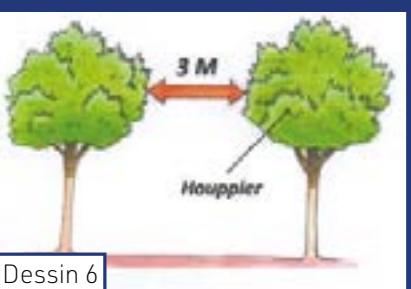
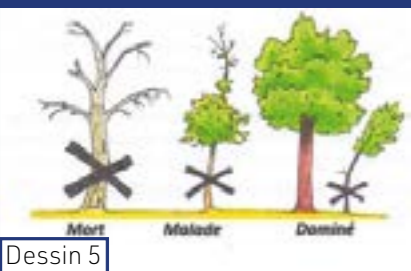
En zone U, seuls les propriétaires de parcelles doivent respecter les OLD mais uniquement sur leur parcelle, contrairement à la zone N (dessin 3).



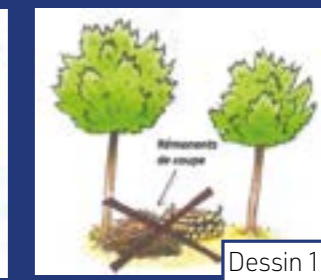
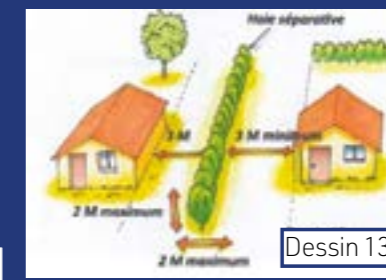
Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).
2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5)
3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessin 6).
4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).



5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin 10).
6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11).
7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse (dessin 12).
8. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 13).
9. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectuée par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu) (dessin 14).



Avis aux promeneurs et pratiquants de la colline !

Régulièrement, vous pouvez rencontrer des chiens de berger dans nos collines. Nous vous donnons quelques informations pour comprendre les chiens de protection et des indications pour vos prochaines sorties.

Le rôle du chien de protection :

Protéger les troupeaux de la prédation (loup, lynx, chien,...), de jour comme de nuit, en alpage ou à proximité des villages. Les chiens sont souvent plusieurs pour faire face à des meutes de loups.

Le comportement du chien de protection :

Il court et approche pour identifier ce qu'il peut considérer comme une menace, il aboie pour alerter et dissuader. C'est un comportement recherché pour alerter le berger et dissuader tout étranger d'approcher du troupeau. Pour vous identifier, il peut avoir besoin de s'approcher pour vous sentir (sa vue est bien plus réduite que la nôtre). La vitesse de déplacement est perçue par le chien comme une menace.

La bonne attitude à adopter lors d'une rencontre :

- Contournez largement le troupeau sans vous mettre en danger dans la mesure du possible.
- Signalez-vous pour ne pas surprendre le chien : vous pouvez lui parler gentiment sans crier.

Si le chien approche :

- Arrêtez-vous ou avancez doucement,
- Ne le fixez pas dans les yeux,
- Parlez-lui calmement,
- Gardez votre calme.

Avec des bâtons de marche : prenez-les dans une main, orientez-les vers le bas, surtout ne les brandissez pas.

Avec un chien :

Pour votre sécurité, nous vous conseillons de ne pas l'emmener avec vous en alpage. Dans le cas contraire, tenez-le en laisse. Si un chien de protection s'approche de vous, lâchez votre chien et laissez-les interagir, ne prenez pas votre chien dans vos bras. Le chien finira par retourner à son troupeau.

Bientôt des nouveautés sur le réseau de bus

Le réseau de bus de Ceyreste / La Ciotat va évoluer pour intégrer de nouvelles dessertes et de nouveaux services. Prévu pour une mise en service en 2025, ce projet va être soumis à la concertation du 24 mars au 30 avril 2024.

Après plusieurs mois d'échanges entre les élus et la Métropole portant sur l'évolution du réseau de transport de Ceyreste et La Ciotat, vient le temps de la concertation avec les habitants, auxquels seront prochainement présentés les détails de ce projet qui devrait voir le jour à l'été 2025. Plusieurs événements et modalités d'informations permettront à chacun de mieux comprendre cette évolution et recueillir les avis.

Le contexte métropolitain

C'est dans le cadre du Plan de Mobilité de la Métropole que s'inscrit ce nouveau réseau de bus. L'ambition est de développer de +50% l'usage des transports urbains. Pour cela va être déployé un réseau de transport public unifié et hiérarchisé, cohérent avec les enjeux métropolitains tout en tenant compte des spécificités et usages locaux propres à ce territoire.

Une refonte du réseau bus pour une meilleure lisibilité

Le réseau Ciotabus n'ayant pas évolué depuis de nombreuses années, une refonte dans son intégralité s'imposait afin de mieux adapter l'offre aux besoins de déplacement des habitants et aux nouveaux enjeux urbains.

Un diagnostic a dans un premier temps permis de décrypter les usages actuels et les flux de déplacement. Conjointement avec la Métropole et l'exploitant du réseau, la ville a ainsi pu travailler sur un maillage plus adapté aux usages qui permet des déplacements performants. L'utilisation du transport collectif sera ainsi facilitée grâce aux nouveaux tracés des lignes simplifiés et plus lisibles et à des horaires renforcés.

Le projet propose ainsi un réseau de bus urbain hiérarchisé, avec :

- La création d'une ligne forte entre la Gare et le centre-ville de La Ciotat toutes les 15 mn en heure de pointe à partir de 6h et jusqu'à 23h. Son fonctionnement 7 jour / 7 permettra de desservir efficacement les principaux équipements et secteurs denses du périmètre: gare SNCF, zone commerciale de l'Ancre Marine, hôpital, centre-ville...
- Le déploiement de 5 autres lignes pour desservir l'ensemble du périmètre avec une offre adaptée. Pour Ceyreste, c'est une nouvelle ligne 6 qui sera déployée. Elle assurera une desserte de Ceyreste vers le centre-ville de La Ciotat en passant par le lycée Méditerranée et le collège Matagots, le futur Pôle d'échanges Multimodal Deruy, la zone commerciale de l'Ancre Marine, le collège Virebelle, l'IUT de la Ciotat, et les Chantiers Navals. Elle fonctionnera du lundi au samedi avec un bus toutes les 30 mn.
- La mise en place de 3 secteurs de bus à la demande pour les zones moins denses ou excentrées fonctionnant avec un système de réservation. A Ceyreste, le système de bus à la demande couvrira toute la commune avec la possibilité de se déplacer d'arrêt à arrêt ou de rejoindre directement la gare SNCF. De nouveaux points d'arrêts seront installés au chemin des Peupliers, au stade municipal et au camping.
- Le maintien de lignes scolaires pour compléter les liaisons, avec une offre spécifiquement adaptée aux horaires d'entrée et de sortie des collèges et lycées. A Ceyreste c'est la ligne 7 qui assurera la desserte scolaire vers les établissements de La Ciotat en complément de la ligne 6.



LE PROJET EN CHIFFRES



Des connexions facilitées au reste de la Métropole

Pour rejoindre les autres pôles métropolitains, plusieurs possibilités seront organisées :

► En train : Les habitants de Ceyreste pourront rejoindre la gare SNCF soit en voiture en se garant au parking relai de la gare, soit en réservant le bus à la demande qui permettra de les déposer directement devant la gare depuis n'importe quel arrêt de bus de Ceyreste

► En car : Les lignes interurbaines ayant vocation à relier La Ciotat aux autres pôles urbains tels que Marseille ou Aubagne, resteront inchangées. La ligne 69 (La Ciotat - Aubagne) et 79 (La Ciotat - Marseille) répondent principalement à des flux domicile - travail ou domicile - études. Les habitants de Ceyreste pourront rejoindre ces lignes au niveau du Pôle d'Échange Deruy, soit en y allant en voiture et en se garant au futur parking relai, soit en y descendant en bus avec la ligne 6.

Une meilleure desserte des points majeurs de la ville

• Une valorisation de l'intermodalité

Des nouveaux Pôles d'Échanges Multimodaux combinant un parking P+R, une connexion avec

plusieurs lignes de bus et des services à la Mobilité sont intégrés au projet. Ils faciliteront les échanges et déplacements en dehors du centre-ville de La Ciotat.

• Des zones d'emplois intégrées au réseau

Les zones économiques Athélia et Chantiers navals, qui accueillent de nombreux salariés, seront désormais mieux connectées à l'ensemble de la commune, avec des nouvelles liaisons en bus et 2 services de bus à la demande

Comment participer à la concertation du 24 mars au 30 avril ?

Une plateforme web dédiée au projet permettra à chacun de prendre connaissance des propositions de nouvelles lignes et de s'exprimer via un questionnaire en ligne.

Des cahiers d'acteurs seront mis à disposition des associations, entreprises et acteurs du territoire pour transmettre une contribution argumentée.

Différents canaux d'information (magazines, panneaux, réseaux sociaux, affichage à bord des bus et sur le réseau...) permettront de communiquer sur le projet et d'inciter chacun à contribuer

Enfin, 2 dates sont à retenir au calendrier pour les Ceyrestens. Elles permettront de prendre connaissance du projet et de la démarche, de découvrir concrètement les évolutions et de s'exprimer.

• 1 stand d'information : le mardi 26 mars de 16h à 18h sur le marché, place de la Mairie

• 1 forum de présentation du projet organisé à la salle St Marceaux à La Ciotat, le mercredi 17 avril de 18h30 à 20h30 pour échanger avec la Métropole et la Ville

Un bilan de cette concertation sera réalisé pendant l'été 2024

Bus pour l'école DON BOSCO :

Le bus de transport pour les enfants qui vont à l'école DON BOSCO est un bus Régional, compétente en matière de transports d'un département à l'autre. La Mairie n'a donc pas autorité en la matière.

La Déchets'tri mobile à Ceyreste



La Déchets'tri mobile sur la Place de la Mairie les mardis :

- 20 & 27 FÉVRIER
- 21 MAI
- 17 SEPTEMBRE
- 05 & 19 MARS
- 16 JUILLET
- 15 OCTOBRE
- 16 AVRIL
- 20 AOÛT
- 19 NOVEMBRE

Quels sont les déchets collectés par la déchets'tri mobile ?

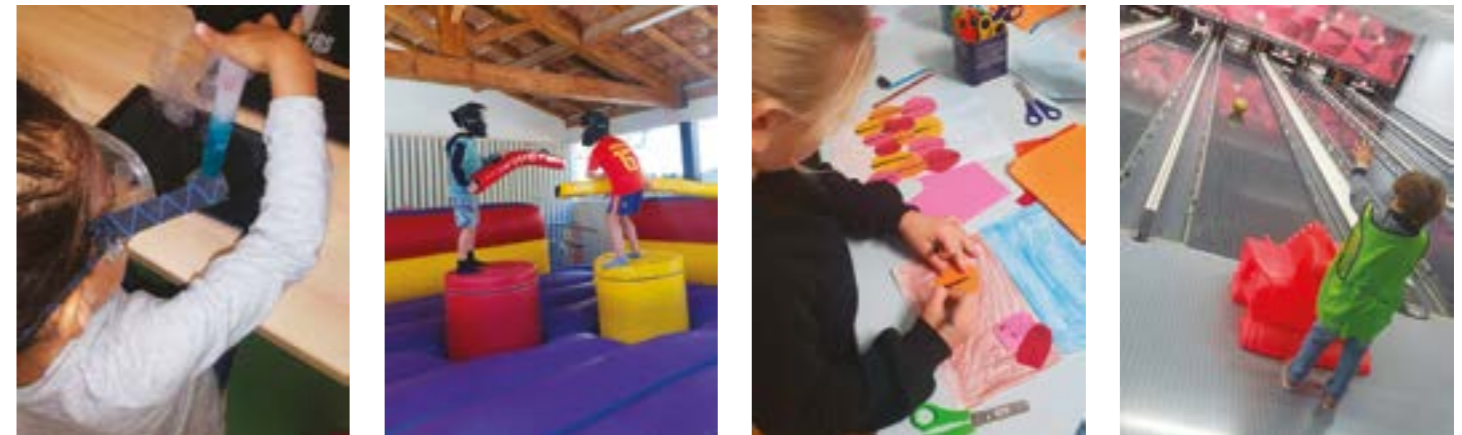
Vous pouvez déposer tous les déchets suivants :

- textiles,
- livres, papiers,
- appareils électriques et électroniques,
- cartons, métaux,
- petit mobilier et décoration,
- déchets dangereux spécifiques (ex : peintures, solvants),
- piles/batteries,
- cartouches d'encre,
- capsules de café en aluminium,
- ampoules,
- radiographies,
- huile de friture usagée dans un contenant en verre.

Pour des raisons de place ou de sécurité, ne pourront être acceptés :

- X bouteilles de gaz,
- X extincteurs,
- X DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux),
- X ordures ménagères (dont capsules cafés en plastique),
- X gros encombrants,
- X déchets verts,
- X gravats,
- X médicaments,
- X verre,
- X emballages.

Que font vos enfants aux prochaines vacances ?



Que vont faire vos enfants aux prochaines vacances ?

Le centre de loisirs de Ceyreste propose de nombreuses activités lors des vacances scolaires (sauf en décembre) pour tous les enfants ceyrestens âgés de 3 à 12 ans. Il est aussi ouvert les mercredis pendant les périodes scolaires. Vous pouvez déposer vos enfants de 7h30 à 8h30 le matin et les récupérer de 17h à 18h.

Où ça ?

Dans un lieu fabuleux, un centre aéré récent, calme, en haut de l'avenue Eugène Julien, avec une grande terrasse vue mer magnifique. Le centre spacieux est très bien équipé avec sa grande cuisine, plusieurs salles d'activités, un secteur réservé aux petits et un grand jardin donnant sur la colline.

A quoi joue-t-on ?

Les animateurs d'Odel accueillent et encadrent les enfants par groupes d'âges. La journée est divisée en plusieurs séquences. Les thèmes des jeux sont nombreux mais on peut citer le monde du cirque, le cinéma, la chimie, les animaux, l'astronomie, l'histoire. A partir de chaque thème, plusieurs activités sont déclinées : des lectures, des jeux de société, du travail manuel, des jeux d'extérieurs et des sorties. Des intervenants extérieurs viennent aussi partager leurs passions : une sortie ou un intervenant sont proposés une fois par semaine pendant les vacances et une fois par période le mercredi. Odel organise aussi des mini-camps et des séjours en dehors de Ceyreste, pendant les vacances d'été.

Que mange-t-on ?

Actuellement, le prestataire de la restauration est le même que celui des écoles et les enfants apprécient énormément sa cuisine. Les menus sont équilibrés et variés et la lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité. Enfin les goûters ne sont pas oubliés.

Comment inscrire les enfants ?

La directrice du centre de loisirs prend les inscriptions directement dans le local de l'accueil de loisirs, ou par téléphone au 06 83 98 34 86 ou par mail sur al.ceyreste@odelvar.com.

La participation des familles ne couvre pas tous les frais. Il faut savoir que la Mairie de Ceyreste et la CAF subventionnent largement ce centre de loisirs.



Le mot de l'Adjoint

Le budget communal doit répondre à un objectif d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

D'année en année, nous avons consommé progressivement le report qui était colossal à une époque, afin d'équilibrer notre budget, sans toucher aux produits fiscaux pendant 12 ans et ce, malgré les nombreux projets menés. Mais pour faire face à la hausse généralisée des coûts et aux nouveaux frais de fonctionnement sans réduire les services publics, nous avons dû augmenter la fiscalité locale : la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'exercice 2023 fait apparaître une capacité d'autofinancement (CAF) de 972 K€ ce qui traduit une situation financière très saine. La CAF nette, c'est-à-dire après versement des annuités des

emprunts, est de 529 K€. Le résultat de l'exercice avant report antérieur est de 224 K€, le résultat intégrant le report antérieur est de 868 K€. net qui prend en compte le report antérieur est quant à lui d'un montant de 644 K € (bénéficiaire). Nos documents de synthèse seront donc équilibrés pour 2023.

Notre objectif de maintenir un report positif est donc atteint.

Le rapport d'orientations budgétaires, document explicite mais synthétique, se veut un support éclairant qui a permis le Débat d'Orientations Budgétaires lors du Conseil Municipal du 13 février. Gageons qu'il réponde à vos attentes et questions.

L'Adjoint au Maire délégué aux Finances
Jean-Paul GALLERAND



Label Villes et Villages Fleuris

Monsieur le Maire de Ceyreste, Patrick GHIGONETTO, le Conseil Municipal et les services municipaux de la Commune sont heureux et fiers de vous annoncer le maintien du label « 3 Fleurs » à Ceyreste, auquel vient s'ajouter le Prix Spécial régional de l'Arbre « pour les cyprès remarquables du Parc du Vallon de la Chilière » du label des Villes et Villages Fleuris. Voici le courrier officiel :



Marseille, le 06 décembre 2023

Le Président

Vice-Président de la Région en charge du Développement Economique, de l'Attractivité, du Tourisme et de la Prévention des Risques Majeurs
Président d'ADN Tourisme
Maire de la Londe-les-Maures

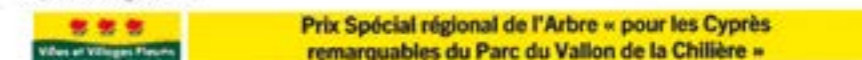
Monsieur Patrick GHIGONETTO
HOTEL DE VILLE
Place du Général de Gaulle
13600 CEYRESTE

Nos Réf. : FdC/ BP/CL/N° 2230

Objet : Label « Villes et Villages Fleuris - Qualité de Vie » | Délibération Jury régional | Palmarès 2023

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le Jury régional du Label « Villes & Villages Fleuris - Qualité de Vie » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni le mercredi 29 novembre dernier, a décidé de maintenir le label « 3 Fleurs » à votre commune et de vous attribuer un Prix spécial régional :



Je suis très heureux de pouvoir ainsi récompenser les efforts que vous et vos équipes réalisez au quotidien pour votre commune, vos administrés et vos visiteurs.

Ce Label « Qualité de vie » fait partie des dispositifs mis en place par la Région Sud dans le cadre d'une politique équilibrée de protection de l'environnement et d'attractivité touristique au service du développement durable. L'année 2024 sera celle d'un budget régional 100 % vert, ainsi que l'a annoncé le Président de Région, Monsieur Renaud MUSELIER.

Je ne manquerai pas de vous informer de la date de la remise des prix du Palmarès 2023, qui se déroulera dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Région début 2024. Une invitation vous parviendra par la suite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mairie de CEYRESTE
REÇU LE

19 DEC. 2023

N°1326
Diffusion

François de CANSON



Le Noailles - 64, La Canebière - CS 10009 - 13231 Marseille Cedex 01
Tél : +33 (0)4 91 56 47 00 - sg@provence-alpes-cotedazur.com
Site 349 188 530 000 SI - APE 81132



Jazz des 5 continents

Le 19 novembre, pour la 3^{ème} année, le Jazz des 5 Continents, sous la direction de Hugues KIEFFER, a conquis un public nombreux, intergénérationnel, qui est venu assister au spectacle captivant « L'île aux chants mêlés » de Marion RAMPAL. Un voyage musical tissant des liens entre les diverses influences de la Méditerranée. L'histoire de cette île est narrée à travers des chants variés qui reflètent la riche histoire et la diversité culturelle de la région méditerranéenne. La fusion des genres musicaux et la performance passionnée de Marion Rampal et de son équipe a conquis les coeurs des enfants et parents ceyrestens. Un grand merci à Jazz des Cinq Continents qui avec ce spectacle a ravi petits et grands.



Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque 11 novembre, Municipalité, associations, représentants des forces de l'ordre se sont rejoints, sur la place des Héros, pour la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.



Spectacle de Noël des écoles

Le 14 décembre, nos petits Ceyrestens ont eu la joie de se rendre à la salle polyvalente pour voir le spectacle « Mon Premier Concert de Noël » offert par le Comité des Fêtes de Ceyreste, en partenariat avec la Ville. Un spectacle déjanté, interactif et convivial suivi d'un goûter offert par la Municipalité.



Ecole Albert Blanc



Ecole Jean d'Ormesson

Comme chaque année, pour le plaisir des yeux et des oreilles, nos petits Ceyrestens nous ont offert un moment suspendu : la chorale de Noël de l'école Jean d'Ormesson d'abord, puis celle de l'école Albert Blanc quelques jours plus tard. Quel bonheur de voir les parents émerveillés devant leurs enfants !



Cérémonie de citoyenneté

Le samedi 18 novembre a eu lieu, en Mairie, la cérémonie de citoyenneté. L'occasion pour le Maire, Patrick Ghigonetto, et l'équipe municipale, de rencontrer nos jeunes majeurs ceyrestens, de les sensibiliser sur les droits et devoirs qui nous incombent et enfin de pouvoir leur remettre leur carte électorale accompagnée du livret du citoyen. La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur dans la salle du Conseil.



Thé dansant de l'Amitié

Dimanche 10 décembre, nos aînés étaient mis à l'honneur pour le Thé Dansant de l'Amitié. Organisé par le CCAS de la Ville de Ceyreste, ce fut l'occasion pour nos Ceyrestennes et Ceyrestens de plus de 60 ans de se retrouver dans un cadre joyeux et convivial, avec une incroyable animation de l'orchestre Kontrast.



Le vendredi 15 décembre, Ceyreste est devenue une véritable station de ski le temps d'une soirée ! Feu d'artifice, musique, food-trucks, décoration sur le thème des Bronzés font du ski... Tout le monde avait sorti sa plus belle combinaison de ski et ses boots pour l'occasion. Amendonné... c'était vraiment top !



Saint Blaise

Le Dimanche 4 février, le village était aux couleurs de la Provence à l'occasion de la Saint Blaise, fête traditionnelle qui se déroule tous les ans le dimanche qui suit le 3 février, jour de la Saint Blaise. Au programme : bénédiction des chevaux et des torques, procession jusqu'à l'église, messe, danses sur le parvis de l'hôtel de ville et enfin l'apéritif offert par la municipalité.

STOP AUX CRADOS : LUTTER POUR LA PROPRETÉ

Préserver le cadre de vie des habitants est une priorité pour la Municipalité. Pourtant, les détritrus, déjections canines, mégots de cigarettes... salissent notre ville de façon récurrente et représentent une véritable nuisance environnementale. Si garantir la propreté des rues est un service public et représente un enjeu pour le bien de tous, son efficacité relève de la responsabilité de chacun. Nous en appelons donc au civisme de toutes et tous pour un quotidien embelli et sain. Quelques idées pour éviter de polluer la voie publique :

- ▶ Des sacs peuvent être utilisés par les maîtres des animaux domestiques pour ramasser les déjections ; trois distributeurs sont installés sur la Ville et des sacs « Toutounet » sont mis gratuitement à disposition à l'Hôtel de Ville ;

- ▶ Des cendriers de poche peuvent être utilisés par les fumeurs ;
- ▶ Des poubelles sont à disposition pour y jeter les détritrus ; et s'il n'y en a pas à proximité, il y en aura forcément une sur le trajet...

Devant la recrudescence des déjections canines et le peu de civisme de certains propriétaires qui disposent pourtant de sacs distribués gratuitement en mairie ou dans les cani parcs, les services de la Ville ont contacté la mairie de Béziers pour la mise en place d'une expérimentation basée sur le prélèvement de l'ADN des chiens permettant de retrouver et d'amender les propriétaires irrespectueux. Cette solution, coûteuse pour la commune, pourrait être retenue à titre expérimental si aucune amélioration n'est constatée.



Cérémonie d'accueil des nouveaux ceyrestens

Nous souhaiterons la bienvenue aux nouveaux Ceyrestens le **Jeu-di 16 mai à 18h30 à la Mairie**. A cette occasion, les élus se présenteront à vous, vous présenteront les différents services de la Ville et clôtureront cette cérémonie par un moment de partage autour du verre de l'amitié. Nous vous remercions par avance de prendre contact avec le Service Communication :

- ▶ par mail à communication@ceyreste.fr

- ▶ par téléphone au 04 42 83 77 11

Des coupons d'inscription sont à disposition à l'accueil de la Mairie.

Le Comité des Fêtes de Ceyreste recherche de nouveaux bénévoles

Face au succès grandissant de nos manifestations de plus en plus fréquentées, nous avons besoin de VOUS pour que cette nouvelle année soit une réussite ! Comme chaque année, la mobilisation de bénévoles engagés, responsables et désireux de s'investir est nécessaire à la bonne organisation de nos manifestations. Chacun y a une place, quels que soient son âge, son expérience et son savoir-faire. Participez à l'aventure en rejoignant notre équipe de bénévoles, venez partager votre dynamisme et mettre votre bonne humeur au service des Ceyrestennes et Ceyrestens !

Contactez le Comité des Fêtes à cdf.ceyreste@gmail.com



EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tribune de la Majorité

A l'initiative de Madame Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence et Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les Maires de communes « carencées » aux yeux de la loi SRU, la fameuse loi sur les logements sociaux, se sont réunis le 13/02/2024. Lors de cette réunion de travail, les uns et les autres ont pu évoquer leurs difficultés à respecter cette loi qui ne concerne que 0,018 % des communes de France. En d'autres termes, c'est sur les épaules de 1 031 communes parmi les 34 945 qui composent la France, que repose cette loi. Telle une opération céleste, les 1031 maires résoudraient le problème de l'habitat de la Nation toute entière. Car même pour les plus convaincus, c'est sans compter les contraintes des uns et des autres qui restreignent voire empêchent le développement des logements : zones inondables, zones feux de forêt, foncier hors de prix... Et tout cela, sans compter les injonctions contradictoires de l'Etat lui-même avec, par exemple, la Zéro Artificialisation Nette, la fameuse ZAN. Comment ne pas se rapprocher de la schizophrénie dans ces conditions... Le besoin est réel, la nécessité de loger les gens n'est pas discutable, au contraire. Nous connaissons tous, dans notre entourage, des gens qui aimeraient pouvoir se loger dans des conditions décentes et surtout pouvoir payer leur loyer. Mais traiter ce problème de manière mathématique et aveugle sans prendre en compte les réalités et contraintes locales est une aberration ! Cette loi, surréaliste, doit évoluer. Non seulement elle n'est pas applicable en l'état, de manière uniforme, mais elle pénalise lourdement les Communes qui n'atteignent pas leurs objectifs, sans prendre en compte les efforts faits par les élus. A Ceyreste, c'est 160 000 € par an ! Alors que nos efforts sont bien là, vous les constatez comme nous, mais insuffisants au regard de la loi... Faut-il ne pas avoir fait l'ENA pour se rendre compte que 25 % de logements sociaux c'est une cause perdue d'avance qui conduit à un racket étatique ? Ainsi, je vous informe avoir signé, comme les 39 autres Maires de communes dites « carencées » des Bouches-du-Rhône, une demande d'audience à Monsieur Guillaume Kasbarian, Ministre Délégué au Logement. Retrouvez ce courrier et ses signataires sur la page Facebook de la Ville et la page d'accueil du site internet ceyreste.fr.

Les élus du groupe majoritaire « De l'Ambition pour Ceyreste ! »

Patrick GHIGONETTO, Jacques RENAULT, Ghislaine BURCHER, Joaquin ORTIZ, Michelle SCOZZARO, Jean-Paul GALLERAND, Sabine AZALBERT, Gilles PORTALES, Nicole MOMBELLI, Bernard LACOMBLEZ, Gaby PASTOR, Joëlle RICO, Marc VIVIANI, Michel FARRIS, Marie-Rose OHANIAN, Samuel KABAKIAN, Vincent BLAIN, Christophe GALLI, Marie-Georges CRUCIANI, Françoise CARIGNANO JAILLON, Alexandra DELERNIAS, Marie-Blanche CORDOU, Anne MOSCHETTI

Tribune de la minorité

Chères Ceyrestennes, Chers Ceyrestins
Chacun d'entre vous a pu le constater, l'inflation est forte ce qui a contraint la commune à augmenter l'impôt foncier de 7,5 %. Cela est dû en partie à l'inflation mais pas seulement. La Métropole a transféré à Ceyreste la compétence de l'éclairage et des bouches à incendie avec une dette de 30 000 euros à rembourser.
Cette hausse d'impôts impacte fortement le budget des ménages. Lors du dernier conseil municipal, Monsieur GHIGONETTO s'est engagé à ne pas augmenter l'impôt foncier en 2025, les finances de la commune étant à l'équilibre, La commune de Ceyreste s'est également vue appliquer une pénalité de 160 000 euros pour son manque de construction de logements sociaux. Rappelons que des efforts ont été faits mais insuffisants pour se conformer à la Loi SRU.
Espérons que nos jeunes puissent encore s'installer à Ceyreste !
Christel Guieu, Philippe Bigorne

Les textes sont publiés intégralement sous la forme transmise à la rédaction par les groupes Majoritaire et Minoritaire du Conseil Municipal.



JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Jusqu'au 1^{er} mai 2024 sur elections.interieur.gouv.fr

Jusqu'au 3 mai 2024 en mairie ou par courrier



Les citoyens français voteront le dimanche 9 juin 2024.

Le numéro 9 de la place Léopold Cupif



Le numéro 9 de la place Léopold Cupif a une longue histoire ! Actuellement il est occupé par « La galette ceyrestenne » de la famille Cordou où se vend la fameuse pompe à l'huile. Ce sont les derniers occupants d'une longue lignée de locataires

qui se sont succédés en grand nombre au cours des siècles et qui ont été les témoins d'événements bien particuliers.

L'histoire commence vers l'an 1300, avant, on ne sait pas trop... Le quartier qui se trouve à gauche de la place Léopold Cupif est le dernier à faire partie du village, il se trouve à l'abri derrière une quatrième et dernière enceinte. Les maisons s'y construisent et la vie s'y organise. Plus tard, sur l'emplacement du numéro 9, on construit la chapelle de la Vierge de la Miséricorde, ce sera la chapelle des Pénitents Noirs. Mais qui sont les Pénitents Noirs ? Et bien, ce ne sont pas des moines, mais des laïcs réunis dans une confrérie catholique, qui se donnent pour mission d'assister et de s'occuper des malades. Une espèce d'hôpital du XVII^{ème} siècle où l'on soigne avec dévouement au moyen de saignées, de purges, de lavements ou de régimes. Nous sommes en 1637 et les Ceyrestens savent donc vers qui se tourner quand ils sont malades...

En 1789, c'est la Révolution. Le 2 novembre l'Assemblée Nationale supprime toutes les confréries, et les chapelles sont alors déclarées biens nationaux. Les ci-devant Pénitents Noirs sont chassés et leur chapelle devient au mois d'octobre 1792 le siège de la « Société Populaire des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Ceyreste » au fond de la place Cupif qui s'appelle alors Place du Jeu de Ballon. La Terreur s'installe en France et chacun surveille son voisin... Inquiets à l'idée d'être considérés comme de mauvais citoyens républicains, tous les hommes de Ceyreste décident de faire partie de la Société Populaire. Le plus vieux était un ancien marin de 80 ans et le plus jeune un paysan de 13 ans. C'est dans ce local que, le 27 janvier 1793, en pleine séance, on annonce la décapitation de Louis Capet c'est à dire Louis XVI ; cette nouvelle est accueillie par des applaudissements

aux cris de « Vive la République ! ».

En 1794, l'Arbre de la Fraternité est planté dans le jardin du local de la Société Populaire, et l'Arbre des Citoyennes juste devant, tout cela au cours de grandes fêtes patriotiques.

En 1807, la voûte du local s'effondre et on construit à la place une maison avec un four à pain. Au fil des ans, cette maison va devenir une boulangerie.

En 1945, à la Libération, Henri Rech et son épouse Isabelle, y installent une boucherie jusqu'à la retraite d'Henri en 1964.

Dans la vitrine on pouvait lire une pancarte avertissant les clients : ICI ON SERT BIEN, ON S'EN SOUVIENT, ON Y REVIENT ! Et on y revenait en effet, car les époux Rech fabriquaient eux-mêmes et sur place une charcuterie délicieuse qui rendit célèbre ce commerce. Saucisses, boudins, andouillettes, cervelas, pâtés et saucissons, attiraient jusqu'aux Marseillais qui venaient le dimanche s'y approvisionner ! Quant aux chasseurs, ils y achetaient leur casse-croûte (on ne disait pas encore snaking) au petit matin après être passés à la boulangerie. De son côté, Isabelle Rech excellait dans la préparation des tripes, ce qui faisait dire à son mari : « Vous avez goûté aux tripes de ma femme ? C'est des merveilles ! ». Isabelle Rech ne se cantonnait pas seulement aux tripes, elle était aussi conseillère municipale. Avec Marguerite Julien, c'était les deux seules femmes élues au Conseil Municipal de Ceyreste en 1945. Tous les lundis, Henri Rech partait aux abattoirs d'Aubagne et choisissait avec grand soin les animaux pour la boucherie, par exemple, le veau venait exclusivement d'un éleveur de Langogne. À Noël, la vitrine était décorée à l'extérieur de gibier acheté aux chasseurs des environs, faisant avec leurs plumes, sanglier accroché par les pattes arrières, guirlandes de grives, lièvres en fourrure, laissant échapper quelques gouttes de sang dans la sciure répandue sur le trottoir. Tout cela n'est pas si loin de nous.

Après la famille Rech, d'autres bouchers se sont succédés, puis la famille Cordou reprit le local pour y vendre la célèbre galette ceyrestenne, des confitures artisanales et des nougats, on espère pour de longues années encore !

Les fantômes du numéro 9 se sont enfoncés dans le passé, à nous maintenant de faire en sorte qu'ils ne retombent pas dans l'oubli.

Le Maronnier

Numéros utiles

Services Administratifs Municipaux :

04 42 83 77 10

- État Civil / Cimetière / Élections : tapez 1
- Police Municipale: tapez 2
- Urbanisme : tapez 3
- Éducation / Vie associative : tapez 4
- Communication : tapez 5
- Comptabilité : tapez 6
- Secrétaire Maire / Élus / DGS : tapez 7

Police Municipale : 04 42 83 10 64

ou 06 73 67 78 34

Secrétariat Services Techniques :

04 42 83 35 32

Bibliothèque Municipale : 04 42 83 74 66

CCAS : 04 42 32 50 84

Maison du Bel-Age / Bureau de Poste :

04 13 31 57 16

Gendarmerie Nationale : 04 42 01 90 22 ou 17

Métropole « Engagés au quotidien »

(déchets, encombrants, voirie) :

Tel : 0 800 94 94 08 (N° vert)

Appli : Engagés au quotidien

Site : <https://www.marseille-provence.fr/index.php/conteneur-mpm-services/engages-au-quotidien>

Société Eau et Assainissement : 04 95 09 53 50

Société des eaux de Marseille Métropole

Urgence problème technique réseaux d'eau :

09 69 39 40 50 (N° non surtaxé)

Urgence hors jours et heures ouvrables :

04 91 83 16 15

Urgence médicale : 15

Urgence vétérinaire : 3115 (appel gratuit)

Urgence dentaire : 0 892 566 766

(dim. et jours fériés)

Pompiers : 18

Eclairage public :

Contactez les Services Techniques

Urgence gaz GRDF : 09 69 36 35 34

Urgence électricité Enedis : 09 726 750 13

Le Bus+ (Transport PMR) : 04 91 10 59 00

Taxis : • M. DI SAVINO Philippe : 06 09 32 92 27

• M. CAROL Benoit : 06 09 37 35 01

Etat Civil

Le Carnet rose

La publication des naissances dans Ceyreste Infos s'effectue uniquement sur demande écrite des parents. Celle-ci doit être déposée au bureau de l'État Civil en Mairie.

Le Carnet blanc

La publication des mariages dans Ceyreste Infos s'effectue uniquement sur demande écrite des mariés.

Le Carnet gris

- Gabrielle COUZINIÉ
- Jacqueline POPLAVSKY divorcée LAPOUYADE
- Gérémius AVANÇO
- Monique RECH divorcée PORTALES
- Charles BALD
- Arlette ERNANDES veuve PASTOR
- Jocelyne BUCHERON veuve JÉGADEN
- Guy MATHIEU
- Mireille DEFRANCE veuve CUVEILLER
- Michel BENASSAR-MOYA
- Monique ALGOUD épouse NOILLY
- Denise LORENZIN veuve CHRIST
- Colette DALIGAULT veuve LARA
- Charlotte PARRENIN veuve BATTU
- Andrée-Claude BERNARD veuve VILLARD
- Marie HUMMEL veuve LEGIN
- Jean-Marie KARANIAN
- Robert PINSON
- Roselyne COLACE veuve BOËT

Avec nos regrets et nos sentiments les plus attristés.

AGENDA

Samedi 23 et Dimanche 24 mars
Salon de la Coutellerie



Organisé par la Commune de Ceyreste
Salle polyvalente

Samedi 30 mars
Chasse aux oeufs de Pâques



14h30 - Centre de Loisirs,
av. Eugène Julien

Samedi 30 mars
Spectacle Zize dans
« La famille Mamma Mia ! »



20h30 - Salle polyvalente
Entrée payante, réservations sur le site Fnac Spectacles

Samedi 6 et Dimanche 7 avril
Montée Historique



Toute la journée
Route du Grand Caunet

Samedi 6 et Dimanche 7 avril
Broyage gratuit des végétaux



Venez avec vos branchages,
repartez avec votre broyat
Samedi de 9h à 16h,
Dimanche de 9h à 13h
Parking, 1 chemin Sainte Brigitte

Mercredi 24 avril
Commémoration du
Génocide Arménien



11h45 - Stèle des Arméniens, rond-
point chemin des Peupliers

Mercredi 8 mai
Cérémonie de l'Armistice
du 8 mai 1945

11h - Monument aux Morts, place
des Héros

Jeu 9 au Dimanche 12 mai
Festival international d'échecs
de Ceyreste



Organisée par l'association
Echecs Ceyreste
Informations et inscriptions :
ceyresteechecs@gmail.com
06 37 60 22 53
Salle Polyvalente

Jeu 16 mai
Cérémonie d'accueil
des nouveaux ceyrestens

Présentation des élus, des différents
services de la Ville et clôture de cette
cérémonie par le verre de l'amitié.
Inscriptions : Service Communica-
tion - 04.42.83.77.11
18h30 - Salle du Conseil,
Hôtel de Ville

Samedi 18 et Dimanche 19 mai
Broyage gratuit des végétaux

Venez avec vos branchages,
repartez avec votre broyat
Samedi de 9h à 16h,
Dimanche de 9h à 13h
Parking, 1 chemin Sainte Brigitte

Dimanche 9 juin
Elections Européennes



Bureaux de vote de la Ville
(Ecole Albert Blanc, salle du Moulin,
salle du Conseil de l'Hôtel de Ville)